L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.

IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

VENDREDI MATIN, 14 MARS 1834.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

POUR MAIRE:

JOHN H. HOLLAND.

Pour le Congrès :—1er. district, CH. GAYARRE;
" 2d " JAMES BRADFORD;
" 3d " L. MOORE.
" 4e " A. MOUTON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 mars.

AVIS IMPORTANT.

Aujourd'hui à 6 heures du soir aura lieu le *Meeting* que nous avons annoncé, lequel a pour but de pourvoir au remplacement du sénateur Barthe qui, par sa conduite odieuse envers nous, est censé nous avoir donné sa démission. Nous espérons que cette réunion sera nombreuse. Les citoyens en manquant de se rendre à cette assemblée, ne voudront pas montrer leur faiblesse à une coterie qui les a si ouvertement bravés. Ceux qui se dispenseront d'y assister, déclareront par là-même, qu'ils approuvent la conduite du sénateur Barthe, et n'auront pas lieu de se plaindre du rejet de la banque des Citoyens, pour lequel, ce sénateur a fait tout ce qu'il lui était humainement possible de faire.

S'il pouvait se trouver des républicains assez lâches pour donner au monde un exemple aussi pernicieux, nous les regarderions comme des hommes dangereux pour nos institutions; que, il ne faut pas se dissimuler, l'on cherche à miner sourdement, pour y substituer insensiblement les privilèges dont certaines gens se montrent très-avides. Soyons donc des hommes d'énergie, allons en masse à cette assemblée, et protestons hautement contre l'épithète injurieuse de *factieux*, que nous a donnée le sénateur Barthe, en plein Sénat. Ce sera une grande leçon qui ne sera pas perdue pour l'avenir.

Ce matin à 1 heure et demie, le feu éclaté dans une étable de M. Pigneguy, à l'encoignure des rues Dumaine et St.-Claude. Les progrès du feu semblaient pendant une demi-heure, se restreindre à cette bâtisse, lorsque faute de pompes les flammes ont communiqué à la maison de M. Pigneguy et l'ont entièrement consumée. Son autre maison de la rue Dumaine et presque tout l'îlet auraient eu le même sort si la pompe No. 2 ne fut pas arrivée.

On trouvera dans notre feuille d'aujourd'hui, les débats qui ont eu lieu à la Chambre des Représentans, le 10 mars, relativement à la Banque des Citoyens; ils méritent l'attention du public.

Le navire *Lagrange* parti du Havre le 4 janvier, était hier après-midi, au-dessous du Détour. Les navires *Boreas* et *Mary & Harriet* sont également partis du Hâvre pour ce port, le 9 du même mois.

C'est avec plaisir que nous publions la communication signée *Jean Tirisdinos;* quant aux conseils qu'il nous demande, nous voudrions pouvoir les lui donner aujourd'hui, mais la longueur de son article, les débats qui ont eu lieu à la chambre des représentans, samedi dernier, les nouvelles politiques, et les nombreux avis, nous forcent de renvoyer à la prochaine publication de notre journal les instructions qu'il nous demande. Nous le prions néanmoins de croire que nous recevrons toujours avec plaisir les communications qu'il voudra bien nous envoyer.

Le paquebot le *Havre*, au dire du journal de New-York, avait à bord pour un individu 100,000 frs. en pièces, faisant partie d'une somme de 1,000,000 de francs, qui se trouve à bord de l'*Erie* et d'autres navires qui sont sur le point d'arriver. Nous ne savons pas si d'autres personnes ont de l'argent à bord du navire *Le Havre*. Nous n'avons pas appris s'il y avait de l'argent à bord du navire *New-York*, de Liverpool, et du *Canada*, de Londres. L'argent était abondant à Londres aux dernières dates, le bon papier s'escomptait à deux et demi pour cent par an (et non par mois comme ici.)

Nous trouvons sous la date de Portsmouth du 18 décembre, des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 13, la chose la plus importante que nous trouvons, est que les différents qui existaient entre le duc de Terceira et le gouvernement, sont terminés; et que le duc est allé rejoindre son armée. L'armée de Don Miguel souffre beaucoup des maladies; et ses forces n'excède pas 6000 hommes capables de porter les armes; mais ses fortifications sont si fortes, qu'il faudra une force considérable pour le déloger.

Des nouvelles de Lima du 10 janvier, de Payta du 29 novembre et de Guayaquil du 21 janvier, nous informent qu'une révolution a éclaté dans cette dernière ville, et que M. Vincent Rocafuesta a été placé à la tête du gouvernement avec 1000 hommes de troupes sous le commandement des généraux Mena et Flores. Le président de l'Equateur, assiégeait cette ville, et beaucoup d'habitants qui avaient été expulsés sont à Payta.

On dit qu'une contre-révolution a éclaté dernièrement; à la tête de laquelle se trouvait le général Mina, qui a été fait prisonnier, et exécuté par ordre de Rocafuesta.

Les troubles n'ont pas encore cessé au Pérou. Le colonel Salavero est entré à Trazillo, en octobre, avec 300 hommes de troupes, et y déposa toutes les autorités; mais le préfet, après avoir réuni des forces, a repris la ville. Le colonel Salavero a pris la fuite.

Le président Gamarra est reparti de l'intérieur avec ses troupes pour Lima.

Un navire parti de Cadix, le 22 de janvier, est arrivé à Boston; mais il n'a pas apporté de journaux. Le capitaine a dit qu'il n'y avait rien de nouveau en Espagne.

Le comte Pozzo di Borgo réunit chez lui les ambassadeurs des puissances du nord et leur a donné connaissance d'une pièce qu'il a reçue du ministre des affaires étrangères relative aux affaires d'Orient.

Un courrier de l'ambassade d'Angleterre à Madrid est arrivé à Bayonne le 11. Il avait quitté Madrid le 8. Tout y était fort tranquille, et il avait voyagé sous escorte. Ce courrier a été expédié à l'occasion de l'adresse revêtue de 50,000 signatures, envoyée à la reine par le général de la Catalogne.

Don Gregorio et Perez ont été arrêtés, ils allaient être exécutés quand un courrier a apporté leur pardon. Ils ont été tellement touchés de cet acte de clémence qu'aussitôt ils ont publié un pamphlet pour faire connaître toutes les manœuvres que l'on emploie pour tromper le peuple, et pour l'engager à se ranger comme eux sous la bannière de la reine.

Mr. l'Editeur de l'Abeille,

MONSIEUR,—On m'a dit que vous étiez homme de bon conseil, et quoique je ne puisse vous inspirer aucun intérêt, puisque je vous suis absolument inconnu, je n'ai pas moins osé espérer que vous voudriez bien m'aider à me retirer de l'état d'obscurité et de malaise dans lequel je me trouve. Depuis que j'ai lu le malencontreux discours du sénateur Barthe, dans lequel il parle de l'existence d'une faction, je ne rêve que de révolutions, d'émeutes, de désordres, de bouleversemens, et je crois que j'en mourerai, si vous ne daignez dissiper les craintes dont je suis obsédé, vous qui mieux que qui que ce soit êtes à la hauteur des événemens qui préoccupent votre ville. Il faut que vous sachiez, Monsieur, que tout compatriote que je suis des conquérants de l'Italie, des soldats des Pyrénées, des vainqueurs d'Austerlitz, des héros de la Moskowa, je suis d'humeur fort peu belliqueuse. Je suis libéral, il est vrai, et libéral jusqu'à l'altracisme, et cela parce que j'aime à marcher de pair avec le siècle; mais jamais, non jamais je n'ai fait aucun acte, et tout à mon armée, qui tendait à assurer le triomphe de mes opinions. J'ai été spectateur tranquille des mémorables journées de Juillet, mais acteur, malgré moi; et, lorsque les efforts du peuple Parisien eurent été couronnés de succès, lorsque le violateur de la charte fut tombé et fut entraîné dans sa chûte sa lâche dynastie, je m'en réjouis, mais seul, mais enfermé dans mon appartement: encore ne le fis-je qu'avec beaucoup de réserve et de précaution, parceque ma grand-mère, excellente créature pour les avis et la mémoire de laquelle je conserve le plus profond respect, m'a souvent répété que les murs ont des yeux et des oreilles, et parceque je préfère ma tranquillité individuelle à tous les biens de ce monde; et surtout à cette plus grande somme de liberté publique qui ne saurait être mon affaire, par cela même qu'elle est celle de tout le monde.

Je m'étais flatté qu'après s'être donné un gouvernement qui offrait quelques garanties de paix, d'indépendance et de bonheur, les Français se tiendraient pour contents, et qu'à l'avenir, je ne serais plus exposé à tomber en pamoison, en voyant se renouveller ces scènes sanglantes qui plus d'une fois, avaient mis mes jours en péril; mais non: l'émeute reprend plus hideuse, plus audacieuse que jamais; les factieux ourdissent des complots encore plus téméraires; de nouveaux projets de réforme donnent lieu à de nouveaux actes de courage et de dévouement, abominables sans doute pour ceux qui comptent la vie et le repos pour rien; mais qui me jettèrent, moi tremblant, dans de nouvelles transes; et m'ont jeté dans l'extrême sensibilité de mes nerfs. Fatigué de tant de secousses qui auraient infailliblement abrégé mon existence, je me décidai à quitter un pays où les lances de ces vilains Cosaques, où les chargeurs des bataillons de la Garde Royale, où l'œil étincelant et la barbe épaisse des hommes de la jeune France m'avaient alternativement causé de si vives alarmes. Au moment où je cherchais à me fixer sur le lieu où je devais transporter mes modestes pénates, la Nouvelle Orléans m'apparut comme une terre hospitalière, où je pourrais jouir de ce repos qui, pour d'autres est si monotone; qui pour moi, est le premier des biens. Je me rappelais avec plaisir que l'époque n'était pas éloignée où ses habitants et moi aurions pu nous dire enfans de la même mère, et j'en conclus qu'il y aurait conformité de mœurs, de goûts et de sentimens entre des hommes de même origine; je partis donc pour la patrie de mon adoption.

Il y avait peu de temps que j'y étais arrivé, lorsque ma mauvaise étoile me fit lire la désolante improvisation du sénateur Barthe: (car on m'a dit que c'était une improvisation) et si je la qualifie de désolante, ce n'est point pour jeter de la défaveur sur le mérite de cette pièce qui me paraît puissante de logique et remarquable comme production littéraire; mais c'est parcequ'elle me désole, en effet, en me révélant la présence de ces mêmes dangers auxquels j'avais cru échapper à tout jamais en m'exilant de mon pays natal. Abandonnant la France, ce beau Paris que j'aime tant, traverser une immensité de mers, pour ne plus avoir en perspective ces maudites émeutes, avec accompagnement de pavés et de barricades, de roulement de tambour et de poudre à canon, et autres variantes de ce genre; et débarquer ici, précisément à l'instant où l'existence d'une faction est dénoncée officiellement à l'autorité, c'est par trop jouer de malheur, quand on a des habitudes et des inclinations aussi pacifiques que les miennes. Par pitié, Mons. l'Editeur! dites-moi s'il est vrai qu'il existe ici une faction, et quels sont ses sinistres projets?

Certains oiseaux peu respectés d'ailleurs de nos jours pour leur intelligence, sauvèrent jadis le Capitole. Le sénateur Barthe, est-il destiné à rendre le même service à la Louisiane, ou sa voix, sans force et sans écho, se perdra-t-elle dans le désert? Parlez: l'attirail d'un voyageur n'est pas bien considérable: je puis refaire mes malles et repartir. Dirigez-moi, surtout que je ne voie plus, que je n'entende même plus parler de révolte, d'émeute, de faction, je sais trop ce que j'en ai souffert.

Je dois pourtant vous l'avouer: avant d'avoir recours à vous, je m'étais muni d'autant de renseignemens qu'il m'avait été possible d'en recueillir, et ces renseignemens, s'ils étaient exacts, seraient de nature à calmer mes craintes; mais qui sait si ce ne sont pas les factieux eux-mêmes ou leurs adhérents qui m'ont transmis ces détails? Selon les individus avec lesquels je me suis entretenu à cet égard, un grand nombre de contribuables, tous gens intéressés au bon ordre, se serait réuni dans le double but, d'abord, de prier le sénat de prendre de nouveau en considération un projet de loi qui aurait été rejeté par la majorité de ce corps, tendant à engager la foi de l'état en faveur de certaine institution monétaire, et en second lieu, d'inviter respectueusement le sénateur Barthe à mettre sous les yeux de cette branche du pouvoir législatif, un mémoire dans lequel ils exposaient leurs vœux et leurs besoins. Vous devinez que ces premiers éclaircissement a du me rassurer. Il n'y a rien là en effet que de très bénin, de très innocent, de très inoffensif, et il y avait un tel air de candeur et de franchise dans l'assurance qu'on m'a donnée qu'on avait rien eu de plus en vue quand on s'était réuni que j'ai senti considérablement diminuer un poids jusque là énorme, que j'avais sur la poitrine et qui m'empêchait de respirer librement; mais comme on ne se défait pas tout à coup de ses préoccupations, comme la peur est un mal dont on ne guérit pas facilement, j'ai poussé plus loin mon investigation. J'ai demandé quelles étaient les personnes qui avaient figuré à cette assemblée. On m'a répondu qu'elle avait été présidée par M. Marigny, que M. J. B. Armand en était le vice-président et que M. Grima y remplissait les fonctions de secrétaire. J'ai demandé quels étaient le caractère et la position sociale de ces messieurs, et j'ai appris que M. Marigny était un riche propriétaire de la Louisiane, tenant à sa prospérité par tout ce qu'il y a de cher, de précieux, de sacré pour l'homme et le citoyen, qu'il en était de même de M. Armand, et que M. Grima, moins avantageusement placé que ses deux collègues sous le rapport de la fortune, ne leur cédait en rien, quand à l'estime et à la considération dont il est entouré. J'ai commencé à croire qu'il n'y avait pas urgence à refaire mes paquets et à dire adieu aux rives du Mississipi. Jean, me suis je dit: car vous saurez que je m'appelle Jean: c'était le nom de feu mon père: ce sera celui de mon premier né, si jamais je me marie et que ma tendre moitié veuille me faire jouir des douceurs de la paternité: Jean mon ami! du courage: cette faction n'a rien de bien inquiétant: décidément la chose publique n'est pas en danger, il n'y aura pas de sang versé, ce sang dont la vue me fait à moi plus de mal qu'à n'importe qu'elle petite maîtresse de Paris! Cependant comme on ne saurait être trop prudent, j'ai désiré qu'on me fît connaître quelles étaient les personnes composant le comité chargé de porter au sénateur Burthe le plan qui avait été lu à l'assemblée et qu'y avait été couvert de signatures, afin de juger définitivement si je pourrais demeurer parfaitement tranquille, sans être taxé d'imprévoyance voire même de témérité. On n'a pas d'abord pu me les nommer, mais le lendemain, j'ai été informé que trois de ces messieurs, MM. Labatut, Zénon Cavelier, J. F. Canonge, s'étaient rendus auprès du sénateur Burthe, pour remplir la mission qui leur avait été confiée; que plus tard M. Cucullu était allé les rejoindre, et que des affaires importantes avaient seules empêché MM. Banks et Grima de se réunir à leurs collègues. Je ne vous le tairai pas, j'ai craint que ce fut le moment de faire l'application de certain vieux proverbe qui est dans la bouche de tout le monde et qui doit vous être connu: "A la queue le venin." J'avais entendu murmurer qu'il y avait parmi ces députés un général, deux colonels, un capitaine, et moi qui en ma qualité d'étranger ignorais jusque là qu'il y a dans les Etats Unis une telle profusion d'officiers supérieurs, que si jamais l'espèce des soldats venait à manquer, on pourrait au besoin former des régimens de colonels et de généraux qui peut être, sous le rapport de la subordination, laisseraient beaucoup à désirer, mais qui n'en produiraient pas moins un bel effet de décoration; moi donc qui ne me doutais pas de cela, je m'imaginai que ces militaires étaient les sabreurs du parti, et me voilà tremblant encore de tous mes membres, lorsque j'appris à ma grande satisfaction que le général Labatut était un vieillard septuagénaire, qui non seulement n'avait point encore débuté dans la carrière politique comme factieux, mais dont la réputation de civisme, d'honneur et de probité était tellement bien établie que la calomnie ne saurait l'atteindre; que le colonel Cavelier était à bon droit considéré comme un des citoyens les plus paisibles et les plus intègres de la Louisiane; que le colonel Canonge venait d'échanger son épée, d'ailleurs fort inoffensive, pour la toge de magistrat; qu'en cette qualité, il était tenu par ses sermens à réprimer les factieux et non à servir leurs projets; que le capitaine Cucullu, banquier, homme à grandes entreprises, à fortune colossale et d'un patriotisme bien reconnu, était et ne pouvait être qu'un ami de l'ordre et de la paix; qu'enfin tous ces messieurs étaient des pères de famille extrêmement recommandables, tenant au sol par sentiment, par devoir, par affection. Dites-moi, monsieur l'éditeur; les détails que j'ai recueillis sur le compte de ces divers personnages que je vous ai nommés, et particulièrement sur ceux d'entre eux qui ont eu des grades militaires, sont-ils exacts? veuillez me répondre catégoriquement. Ces hommes qui ont mené la vie aventurière des camps, qui ont couru les hazards de la guerre sont si remuants, si téméraires que je frémis quand je les vois intervenir dans les affaires civiles! Il me semble qu'ils n'apparaissent jamais que brandissant le glaive et prêts à trancher ce nœud gordien à l'instar de feu Alexandre, de martiale et sanglante mémoire, et cela me glace d'épouvante et d'horreur. Si cependant vos généraux, colonels, majors et capitaines sont de bonnes personnes comme on m'assure que ce sont les membres du comité député auprès du sénateur Burthe, ne pensez pas que je puisse, sans m'exposer au reproche d'être par trop imprudent, me dispenser d'emballer en toute hâte mes effets et rester ici jusqu'à nouvel ordre?

D'ailleurs, monsieur, est ce que dans ce nouveau monde, la faction se montre le miel sur les lèvres et le plant en main? Dans nos climats elle a bien une autre allure: elle a les bras retroussés, la menace et l'imprécation à la bouche, le fer au poing: elle vocifère: elle blasphème: elle renverse: elle détruit: elle tue: elle brûle: elle dévore.

J'attends votre réponse: je suspendrai mes préparatifs de départ jusqu'à ce qu'elle me parvienne; mais vous n'oublierez pas, je l'espère, que j'en ai besoin pour me fixer sur la détermination ultérieur que j'aurai à prendre, surtout, que les émotions que j'ai éprouvées depuis que j'ai entendu parler de cette malheureuse faction ont mis mes nerfs dans un état d'agitation qui pourrait devenir dangereux, si vous ne daigniez me tranquilliser.

Comptez par anticipation sur ma reconnaissance,

Votre obéissant serviteur,

JEAN TINISDINOS,

faubourg Marigny, rue de la Paix.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance de lundi, 10 mars, 1834.

Conformément à l'ajournement, la Chambre s'est réunie et l'appel ordinaire a été fait.

Le comité des dépenses casuelles a présenté son rapport.

M. Roussell a fait une motion pour qu'il soit déposé sur le bureau, laquelle motion a été rejetée. 15 oui, 17 non.

Alors il y a eu une motion afin de renvoyer l'examen de ce bill jusqu'à l'après-midi; rejetée 21 non, 19 oui.

Sur la question d'adopter le rapport, il y a eu 20 oui, 16 non. En conséquence le rapport a été adopté.

Plusieurs messages ont été reçus du sénat et du gouverneur relativement à leur concours à plusieurs bills.

La chambre a reçu un message du sénat, l'informant qu'il avait approuvé, avec amendemente, le bill accordant la foi de l'Etat à la banque des citoyens.

Les galeries étaient alors remplies de spectateurs, qui montraient beaucoup d'anxiété.

Mr. Walker des Rapides est le premier qui ait rompu le silence. Il s'est levé et a demandé que l'appel fût fait, observant qu'il croyait le sujet extrêmement important, sujet, qui par l'intérêt que les bons citoyens de l'Etat y avaient pris, devait mériter toute l'attention des membres. La motion fut adoptée et l'appel fait, quarante membres (y compris l'orateur) se sont trouvés présents.

Motion est faite et adoptée, de commencer la discussion du bill.

Le 1er. amendement est une nouvelle section en vertu de laquelle les livres devaient être ouverts pour la moitié du capital, laquelle moitié devra être divisée entre les souscripteurs de la campagne et de la ville.

On demande l'adoption, et la chambre procède à l'appel nominal—résultat: 19 voix pour et 20 contre. En conséquence, cette section est rejetée.

Mr. Chinn demande que la considération ultérieure du bill soit ajournée indéfiniment.

Mr. Hou s'oppose à cette motion; il espère sincèrement qu'il reste assez de générosité à la majorité pour empêcher le succès de la motion faite par le représentant de Baton Rouge. La 1ere. section a été rejetée, dit-il; je pense que cette victoire suffit à ceux qui y sont opposés et j'espère qu'après ce rejet on souffrira que le bill reste sur le bureau sans en ajourner la discussion à une époque indéterminée.

Mr. Marigny dit que comme la première section, qui est un amendement, a été rejetée, il propose de rejeter de même tous les autres amendements. C'est en vain, dit-il qu'on nous donne l'espoir que l'année prochaine la législature se montrera plus traitable et se rapprochera d'avantage du vœu du peuple—cette attente est futile. Les deux branches de la législature ont accordé une charte à cette banque; pour plus de sûreté et pour le bien général on demande maintenant la foi de l'Etat. Une majorité s'est ralliée contre ce bill, jusqu'ici elle est victorieuse, et ceux qui ont voté originairement en faveur de cette charte pourraient aujourd'hui se trouver dans l'opposition. Néanmoins l'opinion publique doit servir de guide aux membres de cette assemblée. «Ou la banque des citoyens doit être mise avec l'immunité demandée, ou elle doit être dissoute. Si elle est utile (et le peuple déclare qu'elle le sera) nous sommes tenus d'adopter cette mesure.—J'ignore l'intention de la majorité et le motif qui a dirigé son vote actuel, mais je suis fermement persuadé que si l'on consultait toute le population de l'Etat, on y trouverait une immense majorité en faveur du bill; et c'est cette persuasion, Monsieur, qui m'engage à le soutenir. Le peuple est en faveur de cette banque, et quant à la ville de la Nlle.-Orléans, je puis affirmer que les sept huitièmes de la population désirent qu'elle soit établie. Et de quoi se compose le huitième restant, qui s'y refuse? De capitalistes intéressés, qui osent s'envelopper du manteau du patriotisme pour se mettre à l'abri du reproche, d'hommes qui prétextent hypocritement la crainte de frauder la volonté publique en votant en faveur de cette banque. Mais, M., les élections de juillet prochain montreront jusqu'à quel point a été apprecié le vote de l'opposition. Si l'on doute de l'état de l'opinion publique, rappelons-nous que ce fut l'opinion publique et les vœux du peuple qui entraînèrent le vote de M. Derbigny, président du Sénat, citoyen distingué par son patriotisme, son intégrité, ses talens et ses principes; ce citoyen avait voté contre son opinion, parce que le bien public le demandait.—Et oserons-nous nous opposer à cette opinion, oserons-nous refuser de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour remédier à la gêne actuelle. Oserons-nous céder à nos considérations privées, aux dépens du bien public. Les vœux de nos constituants auront-ils à combattre le ressentiment et les intérêts particuliers? Non, monsieur, non! que l'on réfléchisse que la banque des Etats-Unis se hâte de clore ses opérations—que l'on réfléchisse que si le peuple n'est pas aidé dans ses transactions, il souffrira beaucoup; et cependant une majorité, aujourd'hui, ose n'avoir aucun égard pour un pareil fait. Mais je ne dois pas continuer, j'avoue que je montre une émotion, qui ne m'est pas naturelle. M. Marigny s'est retiré dans une antichambre, il paraissait fort agité et très-fatigué

M. Allard a proposé que chaque amendement fût considéré séparement.

M. Voorhies a demandé si la motion déjà faite par le membre de Baton-Rouge était conforme à l'ordre et pourquoi ce bill ne serait pas renvoyé indéfiniment. Le fauteuil a décidé que pareille motion n'était pas conforme à l'ordre

M. Chinn a dit, qu'il était vrai que sa carrière parlementaire ne datait pas de loin, mais il voudrait savoir, comment la majorité pourrait être forcée de s'occuper d'une mesure, que consciencieusement elle n'approuverait pas.

Le fauteuil a décidé que la chambre était tenue d'agir.

M. Voorhies a dit qu'il n'avait pas les réglements sous les yeux, mais il croyait que la majorité pouvait renvoyer indéfiniment un document quelconque, soit un bill, soit un rapport, ou un amendement; qu'il se rappellait avoir vu des bills rejetés de cette manière, et d'un autre côté qu'il ne connaissait aucun réglement qui pût forcer la chambre à agir contre sa volonté et qui permît que l'on en appelât au fauteuil pour exprimer l'opinion des membres sur un objet.

M. Chinn a dit, que bien qu'il n'approuvât pas une telle motion, il approuverait, cependant, dans la circonstance actuelle, celle faite par le membre des Avoyelles, qu'il croyait la décision remarquable, et qu'il ne pouvait concevoir que la chambre pût être forcée d'agir, contre sa volonté, dans une mesure quelconque. Il a appuyé la motion de M. Voorhies et a demandé l'appel nominal.

M. Ducros s'est opposé à cette motion, il a dit que, quelles que pussent être les objections de la majorité à ce bill, il espérait que les membres ne fouleraient pas aux pieds les lois faites pour leur propre conduite; qu'il croyait la décision du fauteuil en parfaite accord avec ce réglement; qu'il en appelait au bon sens de la majorité, et demandait aux membres si, raisonnablement, ils pouvaient défaire ce qu'il avaient fait, que le bill avait déjà passé à cette chambre et qu'à present qu'il revenait du Sénat avec des amendements faits pour le bien de tous et dans l'intention de concilier les objections de ceux qui s'y opposaient, on proposait de le rejeter—qu'il espérait qu'il n'en serait point ainsi, et qu'on pourrait encore trouver des membres dans la majorité, qui soutiendraient l'orateur dans la décision qu'il avait donnée.

M. Morgan a répondu qu'il pensait autrement que le membre de St.-Bernard, qu'il était d'opinion que la motion faite par le membre de Baton-Rouge, s'accordait parfaitement avec l'ordre et le réglement, et pour prouver son assertion, il a cité le 23me. réglement des lois gouvernant la chambre. Cependant, beaucoup de ce réglement est en opposition avec ce qui est dit dans le Manuel de Jefferson, et qu'il ne s'supposait pas que ce fût une objection bien fondée, car ce modèle ne les avait pas gouvernés invariablement. Monsieur! on nous dit que nous voulons fouler aux pieds les lois, c'est, permettez-moi de le dire, loin d'être vrai, et admettant que ce soit vrai, nous serons certainement justifiés, car nous avons eu un bien bel exemple sous nos yeux. Quant à un parti se ligue dans le but de parvenir à certaine fin, et qu'à l'aide de sa majorité, il cherche à renverser tout ce qui lui est opposé, la justice demande, le peuple (auquel on a si souvent fait allusion dans ces derniers débats) demande, que l'on s'oppose à un pouvoir mal employé. On nous dit que cette question est importante, notre conduite aujourd'hui prouvera que nous le croyons aussi—On nous dit que le scrutin de juillet prochain, fera connaître l'intention du peuple, au nom de Dieu, rapportons-nous en au peuple; c'est là tout ce que nous demandons—Nous nous soumettons volontiers à la décision de ce tribunal, nous désirons ardemment leur faire savoir que nous sommes leurs représentants en partie, que nous avons osé nous opposer à une mesure si populaire parmi les riches et les intéressés, que nous avons osé empêcher le passage d'un bill, si destructeur dans son intention, tellement opposé aux intérêts généraux de notre état, que nous avons osé nous ligner pour empêcher les droits de nos constituants, les intérêts du peuple, d'être foulés aux pieds—Nous consentons parfaitement et désirons sincèrement de nous soumettre à leur décision. Nous ne voulons pas, et je le déclare positivement, faire la moindre concession—Nous ne pouvons consentir à voir renverser les bonnes précautions prises par votre constitution.

La motion de M. Chinn de l'appel, a été proposée et a passé, 19 non, 20 oui.

M. Canonge dit, qu'il espérait que la motion faite par son savant et honorable collègue (M. Marigny) de rejeter tous les amendements, serait soutenue et de plus qu'il croyait qu'elle devait triompher, qu'il s'en était entretenu avec un membre distingué, qui avait déclaré qu'il consentait volontiers que la question fut portée pardevant le peuple en juillet prochain; puisqu'il en est ainsi, ne renvoyons pas le bill indéfiniment, mais rejetons tous les amendements qui ont été faits; nous avons été défaits par le rejet du premier amendement, et comme tels j'espère qu'ils (les membres de l'opposition) ne chercheront pas à anéantir le bill en insistant dans la motion pour le renvoi indéfini.

Mr. Morgan dit que bien de désirer aucun avantage injuste, la majorité consent à abandonner de ses opinions tout ce que la stricte justice ne lui présent pas d'en conserver; mais dans le cas présent, elle se croit obligée de s'opposer à la motion du représentant d'Orléans (M. Marigny), parce que si les amendemens étaient tous rejetés, le bill, d'après l'ordre des choses, serait rapporté au sénat; là, la majorité qui est en faveur de ce projet de loi pourrait renoncer aux amendemens qui y ont été faits par le sénat, et par une conséquence naturelle le bill, à dépt de tous, deviendrait loi. Je confesse, Monsieur l'orateur, que cette tentative est une fort jolie ruse de guerre, et je regrette qu'elle ne puisse réussir. Mais notre devoir est au dessus de toute considération, et comme je l'ai déjà fait observer, nous devons défendre les droits de nos commettants.

Mr. Marigny soutient que son devoir comme partisan du bill et comme représentant, l'oblige de nouveau à réitérer sa motion pour le rejet des amendemens. L'adoption de ce bill, dans le moment critique où nous nous trouvons, est d'une importance vitale pour toute la communauté. L'opposition qu'elle voulait se conformer à la volonté du peuple; mais, Monsieur, son vote n'appuie pas son assertion: non, Monsieur, elle a peur de cette opinion publique à laquelle elle prétend se soumettre. Elle ne rejettera peut-être pas le bill par son vote, mais elle prend pour excuse la clôture prochaine de la session. Cette excuse est insuffisant—elle ne saurait être admise. Je ne prétends pas être prophète, et je peux me tromper dans mes prédictions, mais je crois positivement que le rejet de ce bill sera la cause d'une détresse sérieuse. La liquidation de la dette envers la banque des Etats-Unis tendra à augmenter la pénurie qu'se fait déjà sentir si sévèrement. Cette banque n'escompte plus qu'à trente jours, et il est possible que dans peu elle restreigne ce terme à quinze jours. La banque de l'Union est opposée à l'adoption de ce bill, dans la crainte que, si douze millions sont émis de cette source et sous la garantie de l'Etat, elle ne puisse plus avoir de ses actions l'intérêt qu'elle en retire en ce moment. L'intérêt de quelques individus privés; telle est la base du vote de l'opposition; et tout ce qui a été avancé contre ce bill tombera de lui même en juillet prochain quand la voix du peuple se fera entendre.

Mr. Voorhies dit qu'il ne s'opposerait pas à la motion dont il s'agit, s'il ne concevait pas qu'en l'adoptant ce serait faciliter beaucoup l'adoption du bill. Le sénat, comme on l'a fait observer avec raison, pourrait renoncer aux amendemens qu'il a faits à ce bill, et alors la chambre perdrait toute influence dans cette question. Et ce bill, contrairement à leur vœu, deviendrait loi.

Mr. Morgan, a observé qu'avant qu'on ne disputât la question, il désirerait savoir positivement, si les partisans du bill consentaient à s'en rapporter à la décision du peuple—s'il en est ainsi, la motion proposée à la chambre faciliterait l'accomplissement de leurs vœux—que les membres de l'opposition consentaient, et même désirment d'en appeler à ce tribunal, avant de consentir à approuver l'adoption de ce bill, et que c'était ce désir même qui les portait à refuser leurs votes; on nous dit Monsieur l'orateur, que la crainte nous guide. Est-ce que la conduite hardie, franche et ouverte de la majorité montre de la crainte? serait-ce consulter la volonté du peuple que de passer ce bill, sans en connaître l'opinion à cet égard? on nous presse pour passer ce bill, on fait les plus grands efforts pour le faire passer avec toutes ses sections odieuses. Les livres n'ont pas été ouverts—aucune garantie n'a été donnée, et l'on a fait une provision, pour empêcher qu'on ne souscrive pour plus de la moitié du capital.—De telles sections dans ce bill portent la majorité à rester ferme, et quoique, moi-même, je n'eusse pas hésité à concéder, tout ce qui pouvait l'être consciencieusement, cependant nous ne pouvons consentir au rejet de tous les amendements, cette mesure assurerait ce que nous voulons empêcher—l'adoption du bill; enfin je propose que la considération de ce bill soit renvoyée au premier janvier prochain, et les votes sur cette question seront voir lequel des deux partis désire le plus se conformer aux vœux du peuple. Je demande les oui et les non.

La question pour le renvoi a été proposée et a passé, 22 oui, 17 non.

Mr. Brown a proposé à la chambre d'ajourner jusqu'à 5 heures, la motion a passé. Lundi 10 mars, à 5 heures.

La chambre s'est réuni.

En conséquence d'une motion on a fait l'appel nominal et 22 membres seulement se sont trouvés présents. Un quorum n'ayant pu se former, on n'a pu s'occuper d'aucune affaire, si ce n'est de recevoir les messages.

A 8 heures et demie, Mr. Chinn a proposé qu'un comité fût nommé pour informer le gouverneur qu'il n'y avait aucune affaire pardevant la chambre, laquelle motion a été approuvée, et l'orateur a nommé Messrs. Hon, Daunoy et Chinn.

A 9 heures, Mr. Chinn, président du comité, a instruit la chambre que le comité s'était rendu auprès de son excellence, qui lui a répondu, qu'il n'avait pas d'autres communications à faire, le réglement a été adopté, et l'orateur a ajourné la chambre *sine die*.

Correspondance particulière d'un journal de New-York.

PARIS, 14 janvier.

Monsieur, quelque difficile que soit la tâche de correspondre avec une gazette américaine, je l'entreprends avec confiance dans l'impartialité des opinions que je veux communiquer à vos lecteurs. Quant à l'exactitude des détails politiques dont je vous ferai part, je ne flatte de ne le céder à aucun des correspondants de vos confrères, si même sous ce point de vue, je ne leur suis supérieur. Je mettrai de côté tout esprit de parti, mon but n'étant pas d'embrasser les intérêts d'aucune coterie, mais celui de répandre la vérité.

Je pose en fait que dans les Etats, on n'a que des notions très fausses et imparfaites de l'état réel de la politique Européenne, à proprement parler. Car je n'ai pas oublié que lorsque j'habitais les Etats-Unis, tout en m'étudiant à réduire à leur juste valeur les nouvelles exagérées rapportées d'Europe avec un esprit exclusif par les journaux radicaux, républicains ou ultra-libéraux, je voyais l'Angleterre menacée d'une révolution imminente, la France elle-même à la veille d'un bouleversement et Louis-Philippe et sa famille, Dieu sait où! il n'y avait pas huit jours que j'étais de retour dans l'ancien monde, quand je m'aperçus que toutes mes données à cet égard étaient erronées, et que bien que l'état des choses ne soit pas aussi stable que d'autres affectent de le croire et de le dire, néanmoins le système Européen est bien loin du renversement imminent dont je voyais menacé, et que la guerre n'aura pas lieu, en dépit du concours de circonstances dont il semble qu'elle doive sortir. Je base cette opinion sur l'examen de deux faits concluans;" 1°. Les cinq grandes puissances n'ont pas assez d'argent pour entreprendre une guerre d'extermination dont on ne saurait assigner le terme. 2°. Les cinq grandes puissances ont peur les unes des autres.

En Angleterre, rien de grave ne s'agite; et l'émeute de quelques contribuables de Londres, quelque sérieuse qu'elle puisse paraître en Amérique où l'on en a reçu, je n'en doute pas, des détails volumineux qui ont été exploités par toutes les feuilles publiques, n'est qu'une bagatelle à laquelle on ne songe plus. Les premiers résultats de la réforme sont aujourd'hui beaucoup plus satisfaisans qu'on ne l'avait espéré. La prochaine session parlementaire excitera le plus haut intérêt; mais les choses ici marchent si rapidement, que tout pronostic que l'on voudrait baser sur les résultats probables, serait prématuré. La comparaison faite par un grand nombre de financiers anglais sur la question des deux banques d'Angleterre et d'Amérique, n'a pu échapper à votre attention.

La tranquillité règne en France pour le moment. Je dis pour le moment, dans la ferme conviction où je suis que cette tranquillité ne peut durer longtemps par une forte d'inquiétude que je ressens moi-même et dont j'observe partout autour de moi les symptômes, et que ce calme momentané n'est maintenu à Paris que par les efforts constans d'une partie de la garde nationale et de 40 000 hommes de troupes de ligne, stationnés aux environs de la capitale. L'ennemi du gouvernement de Louis Philippe, n'est pas la Sainte-Alliance; non, ces trois souverains du nord aiment à le voir sur le trône de France, à défaut de mieux toutefois, et ils ne rêvent pas une restauration à moins d'y être forcés par l'esprit de propagande qui tient des progrès considérables dans leurs états.

L'ennemi de Louis Philippe, c'est la presse, ennemi redoutable, qui bien qu'il n'ait pas une ne atteint son but, ne laisse pas de saper chaque jour dans sa base, le gouvernement né des barricades. Cette puissante opposition qui était formée de trois partis différens, depuis la révolution de Juillet, savoir: les Carlistes, les Républicains et les Bonapartistes, est maintenant réduit à deux, depuis la mort du Duc de Reichstad qui a entièrement détruit le troisième. Le parti Carliste, composé de la vieille noblesse et d'une partie de la population de l'ouest, est maintenant découragé, et ses plus grandes démonstrations se bornent à des *bouderies*; par exemple la noblesse ferme